

**Réunion tripartite pour promouvoir
une mondialisation juste dans le secteur
des textiles et de l'habillement
dans un environnement «post AMF»**

Genève
24-26 octobre 2005

Résumé du Président

Introduction

1. Le secteur des textiles et de l'habillement a traditionnellement joué un rôle important dans l'industrialisation et le développement économique et social de nombreux pays. Ce secteur demeure important en matière d'emploi, de production manufacturière et d'exportations dans bon nombre de pays en développement et de pays les moins avancés (PMA), mais sa relative importance s'est affaiblie dans les principaux pays développés. Depuis janvier 2005 et la suppression des contingents, le secteur subit une révolution radicale qui suscite autant de craintes que de paris stimulants et de possibilités. C'est en vertu de ces nouvelles règles du jeu que le Conseil d'administration a décidé de convoquer la présente réunion. Le cadre du rapport et de la réunion se situe entre la fin de l'ATV et le début de la transition vers la libéralisation du commerce des textiles et de l'habillement.
2. L'objet de la réunion est d'orienter les gouvernements, les organisations d'employeurs et de travailleurs sur la façon de partager les stratégies, les enseignements et les données d'expérience d'un bout à l'autre de la chaîne d'approvisionnement; de s'adapter au mieux aux changements et de favoriser une mondialisation juste pour le secteur des textiles et de l'habillement dans cette période «post AMF». La réunion vise également à faire ressortir le rôle du BIT dans les activités complémentaires retenues.
3. Les interventions ont été, sans exception, réfléchies et instructives. Elles ont en outre suscité un débat animé et enrichissant. Trois principaux points ressortent de ce débat: premièrement, le secteur des textiles et de l'habillement traverse une crise en de nombreuses parties du monde; beaucoup en pâtissent et, partant, l'avenir demeure incertain. L'évaluation préliminaire des répercussions n'est autre que préliminaire. Deuxièmement, les pays et les entreprises qui se sont préparés aux changements et ont conçu des stratégies pour rester compétitifs ont obtenu de meilleurs résultats que les autres. Il est apparu clairement sur tous les fronts que les liens entre, d'une part, respect des droits des travailleurs, dialogue social et relations professionnelles et, de l'autre, compétitivité et productivité sont constructifs et se renforcent mutuellement. Troisièmement, et voilà probablement le point essentiel, en raison du possible recours aux clauses de sauvegarde propres aux textiles, nous nous trouvons dans une période de transition.
4. Nous avons donc une petite – mais non négligeable – perspective de mise au point et en œuvre de stratégies durables établies en collaboration. Ces stratégies devraient améliorer les normes de productivité, de qualité et de travail, tout en encourageant une

mondialisation équitable, grâce à la collaboration tripartite aux échelons mondial, régional, national et à celui des entreprises. Toutefois, le tripartisme dépend du respect et de l'application des normes fondamentales du travail de l'OIT. Il importera également de coopérer avec les acheteurs, les représentants des pays importateurs, les institutions internationales et des organisations de la société civile.

5. Vous avez demandé à l'OIT de mener les efforts tendant à promouvoir la cohérence dans les politiques à l'échelle internationale en vue d'une mondialisation juste dans le secteur des textiles et de l'habillement, ainsi qu'à fournir autant que possible une assistance concrète. Vous avez également demandé à l'OIT de collaborer davantage avec d'autres organisations.
6. Le présent résumé du Président exprime un certain nombre de questions prioritaires qui ont fait l'unanimité. Il aborde, tour à tour, les différents groupes, en examinant les défis à relever, leurs rôles dans cette tâche et les partenariats avec l'OIT.

I. Pays développés

Défis à relever

7. L'emploi dans le secteur des textiles et de l'habillement régresse depuis vingt ans. La baisse s'est accélérée après la suppression des contingents. Certaines régions et PME sont tout particulièrement vulnérables. La main-d'œuvre du secteur comprend une grande majorité de travailleuses dont, souvent, les qualifications sont faibles. Ces éléments rendent d'autant plus difficile la restructuration.
8. Aussi, les principaux pays importateurs ont-ils pris des mesures, notamment par la voie de clauses de sauvegarde ou d'accords bilatéraux, pour éviter de déstabiliser les marchés et mieux réguler la croissance de leurs importations de textiles et vêtements. Des partenariats régionaux ont été établis et un accès préférentiel accordé aux pays en développement et aux PMA, particulièrement touchés par la suppression des contingents. Au plan intérieur, des entreprises, dans les pays importateurs, privilégient les méthodes de production novatrices, la recherche et le développement et elles améliorent la formation des ressources humaines pour maintenir leur compétitivité à l'échelle internationale et développer leurs exportations.

Partenariats avec l'OIT

9. Pays développés et institutions, telles que la Commission européenne, ont une longue expérience de coopération avec les organisations d'employeurs et de travailleurs qui permet d'entamer le dialogue social, lequel, avec la pleine participation de tous les acteurs concernés, peut faciliter la restructuration. De concert avec l'OIT, ils devraient échanger leurs données d'expérience et leurs compétences aux fins de promouvoir le dialogue social dans les principaux pays producteurs de textiles et vêtements. Toutefois, qui dit dialogue social dit liberté d'association.
10. Les employeurs des pays développés sont désireux de relever les défis du nouveau régime commercial appliqué aux textiles et à l'habillement, sous réserve que les partenaires commerciaux respectent systématiquement les règles de l'OMC. De plus, les gouvernements devraient appliquer la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail (1998), et l'Organisation devrait continuer à promouvoir le plein respect de cette Déclaration essentielle.

-
11. Les travailleurs sont également désireux de relever ces défis à la condition que les règles de l'OMC soient équitables et permettent aux pays de préserver leur secteur des textiles et de l'habillement.
 12. Les pays développés devraient soutenir des mesures d'incitation au respect des normes internationales du travail et, conjointement avec le BIT, fournir une assistance technique aux pays en développement, dans un cadre pluripartite, pour faciliter l'exécution des programmes de réaffectation de main-d'œuvre socialement responsables.

II. Pays en développement

Défis à relever

13. Les résultats préliminaires des effets de la fin de l'ATV sont mitigés et doivent être estimés avec prudence. Les mesures intermédiaires de réglementation adoptées par les principaux pays importateurs ont constitué un répit salutaire. Il faut saisir cette occasion pour permettre aux pays tant importateurs qu'exportateurs d'atténuer les adaptations requises.

Le rôle des gouvernements

14. Les gouvernements ont un rôle important à jouer pour gérer une meilleure intégration dans l'économie mondiale après la suppression des contingents et s'assurer que les objectifs économiques et sociaux sont atteints. Ce rôle consiste notamment à corriger les faiblesses du marché et les effets externes défavorables. Permettre d'agir à pied d'égalité est essentiel pour accroître l'avantage comparatif des pays comme des entreprises. Des politiques de restructuration et de réorientation concrètes et socialement responsables, une protection sociale et des filets de sécurité satisfaisants, l'application des normes fondamentales du travail, une législation du travail contraignante et la création de conditions propices à un dialogue social constructif sont parmi les moyens nécessaires.
15. Il faut garantir un cadre approprié, en particulier aux PME, pour que les entreprises puissent pleinement exploiter leur compétitivité. Des politiques et programmes seront nécessaires pour les entreprises les plus vulnérables, ainsi que pour renforcer les liens de production entre les secteurs structurés et informels des textiles et de l'habillement, conséquence de l'inévitable concentration des commandes à l'échelle internationale auprès de fournisseurs peu nombreux. Élément important, les gouvernements devraient fournir une infrastructure appropriée, faciliter les formalités douanières, lutter contre la corruption et protéger les droits de propriété intellectuelle. La fermeture d'entreprises devrait être surveillée pour en garantir la légalité, notamment en ce qui concerne les indemnités de licenciement et le versement des pensions et des prestations de sécurité sociale.

Partenariats avec l'OIT

16. Pour maintenir la viabilité des entreprises des pays en développement, qui dépendent largement des exportations de textiles et de vêtements, il faut mettre au point et en œuvre des stratégies intégrées qui associent la recherche d'une meilleure compétitivité et la promotion du travail décent. À partir des exemples concrets de bonnes pratiques, on pourrait créer, dans les principaux pays en développement exportateurs, des organes tripartites nationaux qui seraient chargés de veiller aux aspects sociaux et économiques «post AMF». L'OIT pourrait contribuer à élaborer ce type d'initiatives.

-
17. Une attention particulière devrait être accordée à la ratification et l'application des normes fondamentales du travail de l'OIT, à la promotion du dialogue social et à la mise en valeur des ressources humaines, y compris aux politiques de formation et reconversion. A ce dernier égard, l'OIT devrait aider les gouvernements, ainsi que les organisations d'employeurs et de travailleurs, à s'adapter promptement aux changements dans leur secteur. Il importe de tenir compte de la sexospécificité, étant donné le grand nombre de travailleuses dont le salaire représente la part essentielle du revenu familial.

III. Pays les moins avancés

Défis à relever

18. Les PMA dont le niveau de l'emploi et les revenus d'exportation sont particulièrement tributaires du secteur des textiles et de l'habillement sont ceux qui seront les plus touchés par la suppression des contingents. Des mesures appropriées, y compris une assistance technique et un soutien en faveur du renforcement des capacités, un accès au marché élargi et l'assouplissement des règles d'origine, doivent être prises de toute urgence en vue d'améliorer leur compétitivité sur le marché mondial, de protéger les travailleurs concernés et d'élaborer des stratégies de restructuration en faveur de la responsabilité sociale des entreprises.

Collaboration internationale et soutien de l'OIT

19. Le document élaboré par le secrétariat de l'Organisation mondiale du commerce concernant les «Possibilités offertes aux pays les moins avancés d'améliorer leur compétitivité dans le secteur des textiles et des vêtements» soulève des questions qui méritent d'être examinées avec intérêt. Des mesures bilatérales et multilatérales appropriées visant à garantir aux pays vulnérables un accès au marché élargi devraient être examinées afin d'éviter une désorganisation complète du marché des textiles et de l'habillement et de prévenir les répercussions qu'une telle désorganisation pourrait avoir au plan social sur ces pays.
20. L'OIT devrait aider ces pays à se conformer aux normes internationales du travail aux fins de répondre aux objectifs de développement durable et de lutte équitable contre la pauvreté. Lorsque des mesures radicales de restructuration et de redéploiement s'imposent, tous les efforts devraient être consentis, y compris de la part de l'OIT, pour garantir la protection des travailleurs concernés grâce à la fourniture de filets de sécurité sociale appropriés.
21. La protection des travailleurs suppose également que des emplois de qualité soient offerts à tous. Dans un environnement «post AMF», les PMA doivent mettre en place des programmes de formation et de recyclage en vue d'améliorer les compétences et l'employabilité de leurs travailleurs dans le secteur des textiles et de l'habillement comme dans d'autres secteurs. L'OIT devrait s'engager activement dans ce processus d'apprentissage tout au long de la vie en tant qu'instrument de promotion du travail décent.

IV. Créer une chaîne d'approvisionnement stratégique

Défis à relever

22. Les participants ont admis la nécessité de promouvoir une chaîne d'approvisionnement socialement responsable par le biais de partenariats propres à créer un équilibre entre les intérêts sociaux et commerciaux durant la période de transition. Pour ce faire, il convient de renforcer les activités concernant les liens existant entre compétitivité, emploi et conditions de travail, et d'examiner les stratégies d'approvisionnement à la lumière des politiques pertinentes menées par les pouvoirs publics et des stratégies nationales de restructuration.
23. La concentration du marché des textiles et de l'habillement étant de plus en plus forte, les acheteurs, en particulier les acheteurs internationaux, devraient s'engager à s'approvisionner de manière responsable auprès de pays qui respectent les normes fondamentales du travail et de fournisseurs qui offrent des conditions de travail décent. Des mesures incitatives pourraient être adoptées en vue de favoriser l'approvisionnement responsable.
24. Il s'avère que le travail décent et les systèmes de relations professionnelles bien développés contribuent à réduire les rotations de main-d'œuvre, à accroître la productivité, à renforcer la qualité et à améliorer la productivité.

Partenariats avec l'OIT

25. Les acheteurs internationaux devraient offrir une assistance technique à leurs fournisseurs dans les domaines de la productivité, de la formation professionnelle des travailleurs et des cadres, du transfert de technologie, des relations professionnelles et du marketing. Les acheteurs devraient avoir recours aux meilleures pratiques en matière de responsabilité sociale des entreprises en vue de renforcer les capacités au plan local eu égard au respect des normes fondamentales du travail. Ils devraient collaborer avec les gouvernements et les partenaires sociaux concernés en vue de veiller à l'application de ces normes tout au long de la chaîne d'approvisionnement. Ces activités devraient, le cas échéant, être mises en œuvre en partenariat avec l'OIT, notamment par le biais d'initiatives multilatérales.

V. Organisations de travailleurs

26. Les organisations de travailleurs devraient reconnaître la dimension internationale des problèmes auxquels elles se heurtent dans l'environnement «post AMF» et, selon les besoins, élaborer de nouveaux mécanismes et mettre au point de nouvelles stratégies. Les organisations de travailleurs nationales devraient, avec le soutien des fédérations syndicales mondiales et de l'OIT, surveiller l'évolution de la situation née de la libéralisation des échanges, attirer l'attention sur les mesures nécessaires pour protéger les intérêts des travailleurs, et avoir recours au dialogue social pour exprimer leurs vues et parvenir à un consensus.
27. Les organisations de travailleurs devraient être associées aux initiatives de collaboration nationales et internationales afin de promouvoir une mondialisation juste dans le secteur des textiles et de l'habillement. Elles devraient participer, par la fourniture de conseils et d'un soutien direct, aux efforts consentis en matière de formation professionnelle pour permettre aux travailleurs de s'adapter aux changements et d'améliorer leur employabilité.

-
28. Les organisations de travailleurs devraient, si nécessaire, fournir des conseils relatifs aux mesures de restructuration et de redéploiement et renforcer, dans le cadre de leurs programmes d'enseignement et avec le soutien de l'OIT, la formation de leurs membres en matière de sécurité et de santé au travail.

VI. L'OIT et les autres institutions

29. L'OIT devrait coopérer plus activement avec la Banque mondiale, l'OMC et plus particulièrement avec les initiatives plurilatérales telles que le Pacte mondial, les Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales et le Forum de l'AMF. Le document final négocié récemment par les chefs d'Etat aux Nations Unies devrait fournir une base saine susceptible de faire progresser l'Agenda pour le travail décent. L'OIT devrait promouvoir une cohérence des politiques entre elle-même, l'OMC, la Banque mondiale, le Fonds monétaire international (FMI) et d'autres institutions internationales en vue d'examiner les répercussions socio-économiques de l'environnement «post AMF» et de faire des recommandations visant à promouvoir une mondialisation juste dans le secteur des textiles et de l'habillement.

VII. Autres questions importantes

30. Nous avons pris note d'un certain nombre de questions supplémentaires qui méritent d'être traitées si l'on souhaite parvenir à une mondialisation juste. La concurrence internationale accrue, en particulier celle relative à des marchandises fabriquées dans des conditions d'exploitation, a provoqué une réduction des prix des textiles et de l'habillement, affaiblissant encore la compétitivité des pays développés. Si ces questions ne relèvent pas directement de la responsabilité de l'OIT, cette dernière devrait néanmoins promouvoir des mesures en ce sens, parmi lesquelles: le transfert de marchandises pour se soustraire aux contingents; le piratage des modèles et dessins industriels, et les contrefaçons de marques. Ces pratiques illégales déstabilisent le secteur et constituent une menace pour l'emploi fourni par les fabricants légitimes. Il conviendrait par ailleurs de supprimer les subventions qui se traduisent par une baisse des prix à l'exportation. En outre, les pays développés devraient encourager les dons de vêtements usagés à des fins caritatives plutôt que les commercialiser et contribuer ainsi à supprimer des emplois dans le secteur des textiles et de l'habillement dans les pays en développement. Certains participants ont souhaité que l'OMC prévoie, dans le cadre de sa réunion ministérielle de décembre, la tenue d'une discussion spécifique sur l'impact de la libéralisation des échanges dans le secteur des textiles et de l'habillement.

VIII. Contribution de l'OIT à une réponse multilatérale face aux problèmes d'adaptation rencontrés par les entreprises du secteur des textiles et de l'habillement

31. En préparant ce résumé, j'ai saisi cette chance unique de réfléchir sur les moyens d'aider le secteur des textiles et de l'habillement à s'adapter à la nouvelle donne. Je pense qu'à cet égard l'OIT pourrait jouer un rôle décisif et que des financements pourraient être trouvés. Il me semble qu'un groupement d'institutions internationales pourrait fournir une réponse concertée aux problèmes d'adaptation que rencontrent les entreprises du secteur des textiles et de l'habillement, au nord comme au sud. Je crois que l'OIT pourrait s'acquitter des quatre tâches suivantes:

-
- i) créer une dynamique de **développement des capacités** à la fois pour les travailleurs et les cadres du secteur, y compris pour les travailleurs qui quittent le secteur et pour ceux qui souhaitent y rester en renforçant leurs compétences. L'OIT devrait apporter son aide sur le lieu de travail au sujet des droits et des conditions de travail des travailleurs et de leur lien avec la compétitivité. Elle devrait fournir aux gouvernements et aux organisations d'employeurs une assistance concernant les processus de restructuration socialement responsables;
 - ii) fournir un nouveau **service mondial d'information et d'analyse** qui pourrait inclure des informations sur l'emploi plus complètes et mieux mises à jour, y compris sur les heures travaillées, ce qui permettrait de mieux connaître l'utilisation des capacités, ainsi que des précisions concernant le respect ou le non-respect des normes internationales fondamentales du travail. Ce service pourrait être mis en place avec le concours de la Banque mondiale, de l'ONUDI, de la CNUCED, de l'OMC et d'autres institutions;
 - iii) fournir un **soutien** aux pays exportateurs qui le souhaitent et qui sont disposés à ratifier et à appliquer les conventions mentionnées dans la Déclaration de l'OIT. Il pourrait s'agir d'un ensemble de méthodes s'inspirant de l'expérience de pays comme l'Afrique du Sud, le Cambodge, le Maroc et la Roumanie. Ce soutien aurait pour objet de fournir des rapports relatifs au respect desdites conventions qui répondraient aux normes des acheteurs les plus contraignantes, ce qui permettrait de réduire considérablement de coûteux chevauchements dans l'audit social. Le soutien de l'OIT serait limité dans le temps, et les pays concernés seraient censés assumer progressivement leurs responsabilités en laissant à l'OIT le soin d'examiner périodiquement le système afin de vérifier que des rapports fiables sont fournis régulièrement;
 - iv) l'établissement d'un **forum mondial sur la responsabilité sociale** pour encourager le dialogue entre les gouvernements et les organisations d'employeurs et de travailleurs dans la production et l'acquisition d'éléments du secteur des textiles et de l'habillement, les institutions internationales et autres organes concernés. Des réunions semblables à la présente auraient lieu tant que les parties prenantes les estimeront utiles. L'objectif de ces réunions serait de promouvoir une mondialisation juste dans le secteur ainsi que le travail décent pour tous ceux qui y participent. Les débats seraient fondés sur les dispositions de la Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale.

Genève, le 26 octobre 2005.

(Signé) J.-J. Elmiger,
Président.